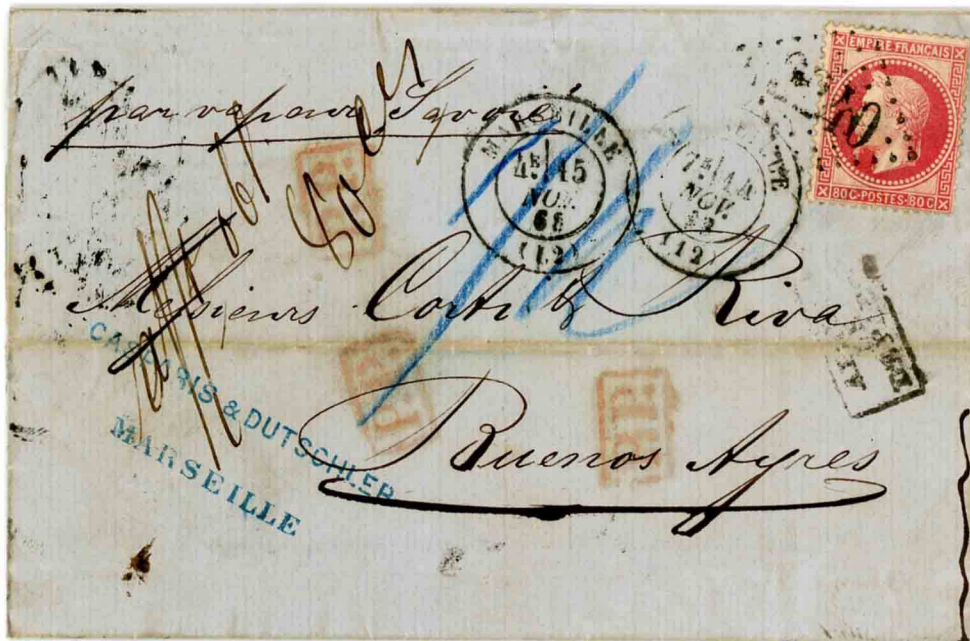


**Affranchissement obligatoire
en l'absence de convention postale,
effectué par l'expéditeur à la demande de la poste**

Jérôme CASTANET

" PIÈCE DU MOIS " DU 7 SEPTEMBRE 2013



Lettre non affranchie du Havre pour Buenos Aires le 14 novembre 1869. Mention manuscrite : "affr obl 80 cts".

La raison sociale de l'expéditeur étant indiquée sur l'envoi, la lettre n'est pas adressée au service des rebuts, mais l'affranchissement est demandé à l'expéditeur.

Puis la mention manuscrite est rayée, timbrée P.P. (port payé jusqu'au port de débarquement), et la lettre quitte Marseille le 15 novembre 1869.

À l'arrivée, taxe argentine au crayon bleu de 1 peso 4 reales pour le port intérieur, rarement visible sur les lettres du 1er échelon de poids.